

Arrêté n° 2026 - 1870

NOMENCLATURE : 6 – 4

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE RESERVATION D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT EN EPI FACE A L'IMMEUBLE N° 17 QUATER, PLACE JEAN JAURES A LENS, DANS LE CADRE DE LA CEREMONIE COMMEMORANT L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918.

Le Maire de la Ville de Lens,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions des articles L.2212-1, L.2212-2, 2213-1 et L2213-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R417-10 du Code de la Route,

Vu l'arrêté n° 2026-631 du 31 mars 2026 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Considérant qu'à l'occasion de la Cérémonie Commémorative du mercredi 11 novembre 2026, il est indispensable de réserver une place de stationnement en épi située face à l'immeuble n° 17 quater, place Jean Jaurès à Lens,

ARRETE

Le mercredi 11 novembre 2026, de 07 heures 30 à 13 heures, les dispositions suivantes seront applicables à Lens :

ARTICLE 1^{er} : La place de stationnement en épi, située face à l'immeuble n°17 quater, place Jean Jaurès à Lens, sera réservée exclusivement pour le stationnement du véhicule de l'association de Colombophilie de Lens. A cet endroit, le stationnement de tout autre véhicule sera interdit.

ARTICLE 2 : Les véhicules en stationnement autres que celui prévu pour cette manifestation, sur l'espace repris à l'article 1^{er}, seront considérés en stationnement gênant et pourront être mis en fourrière conformément à l'article L.325-1 du code de la route.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire et les barrières seront mises en place par les Services Techniques Municipaux conformément à la 8^{ème} partie du Livre 1 de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire en milieu urbain, précisé dans l'article 132 de cette instruction.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie, le Commissaire Général de Police, le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2026



Pour Le Maire
L'adjoint délégué,
Sophie KAUFMANN